

Séminaire EIFR

15 décembre 2020

Les rouages institutionnels européens

COMMENT AGIR?

1^{ère} partie: Le rôle des pouvoirs publics français

Schéma général d'organisation des pouvoirs publics français

Dispositif français auprès de l'UE (en matière de services financiers)

INSTITUTIONS EUROPÉENNES

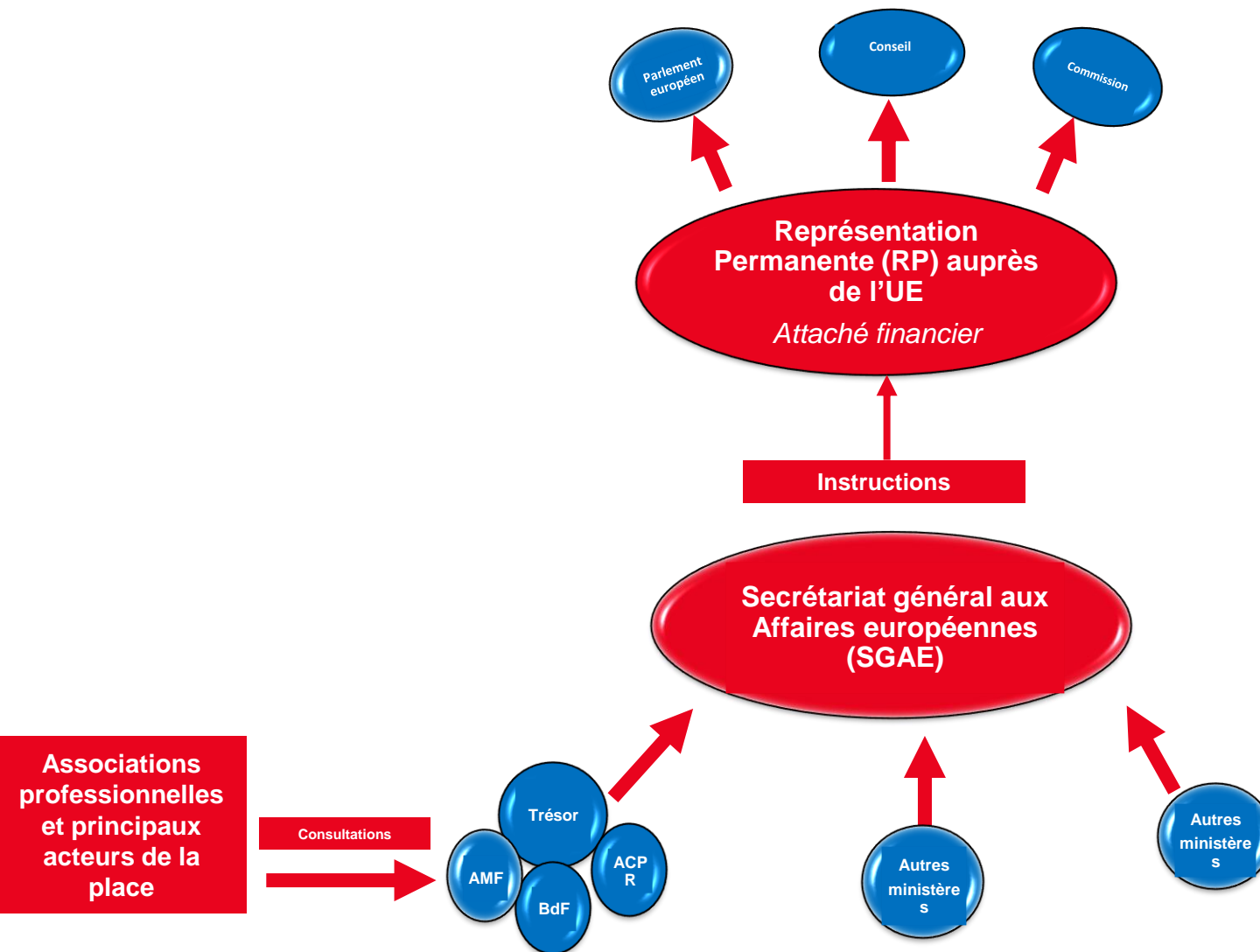


GOUVERNEMENT FRANÇAIS



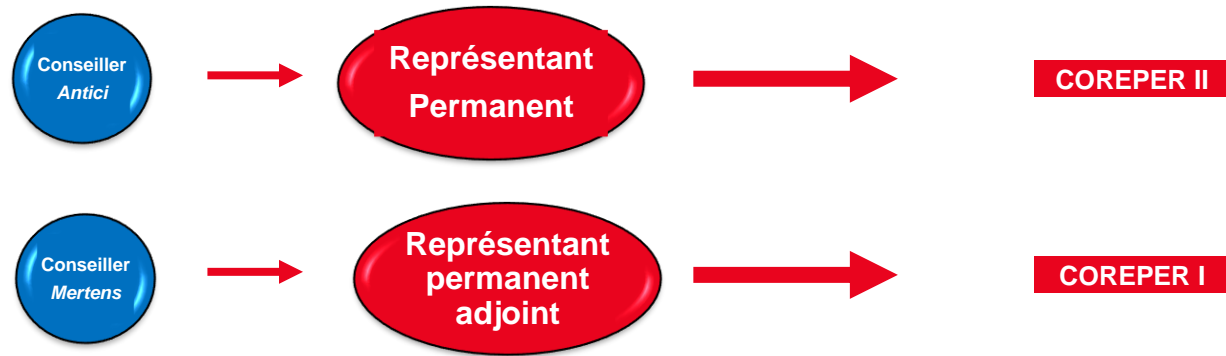
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

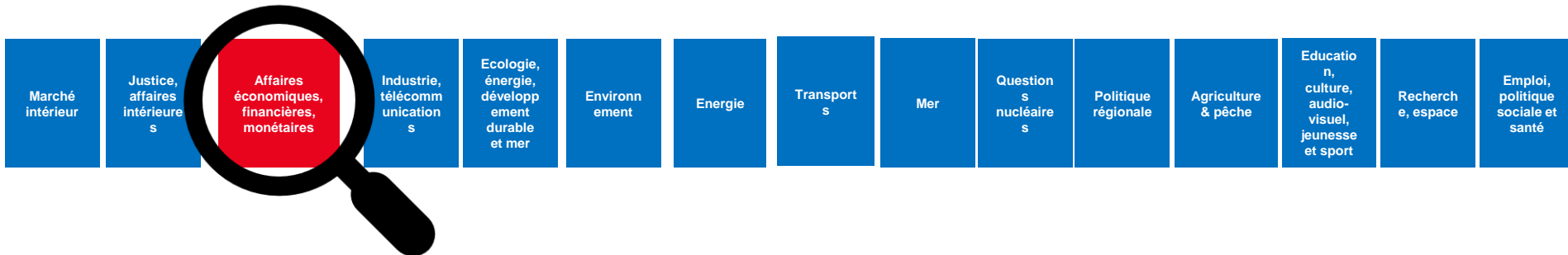


Focus 1 : la Représentation Permanente de la France auprès de l'UE

Organisation de la Représentation permanente auprès de l'UE



POLITIQUES INTÉRIEURES



ZOOM SUR LES ATTACHES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET MONÉTAIRES

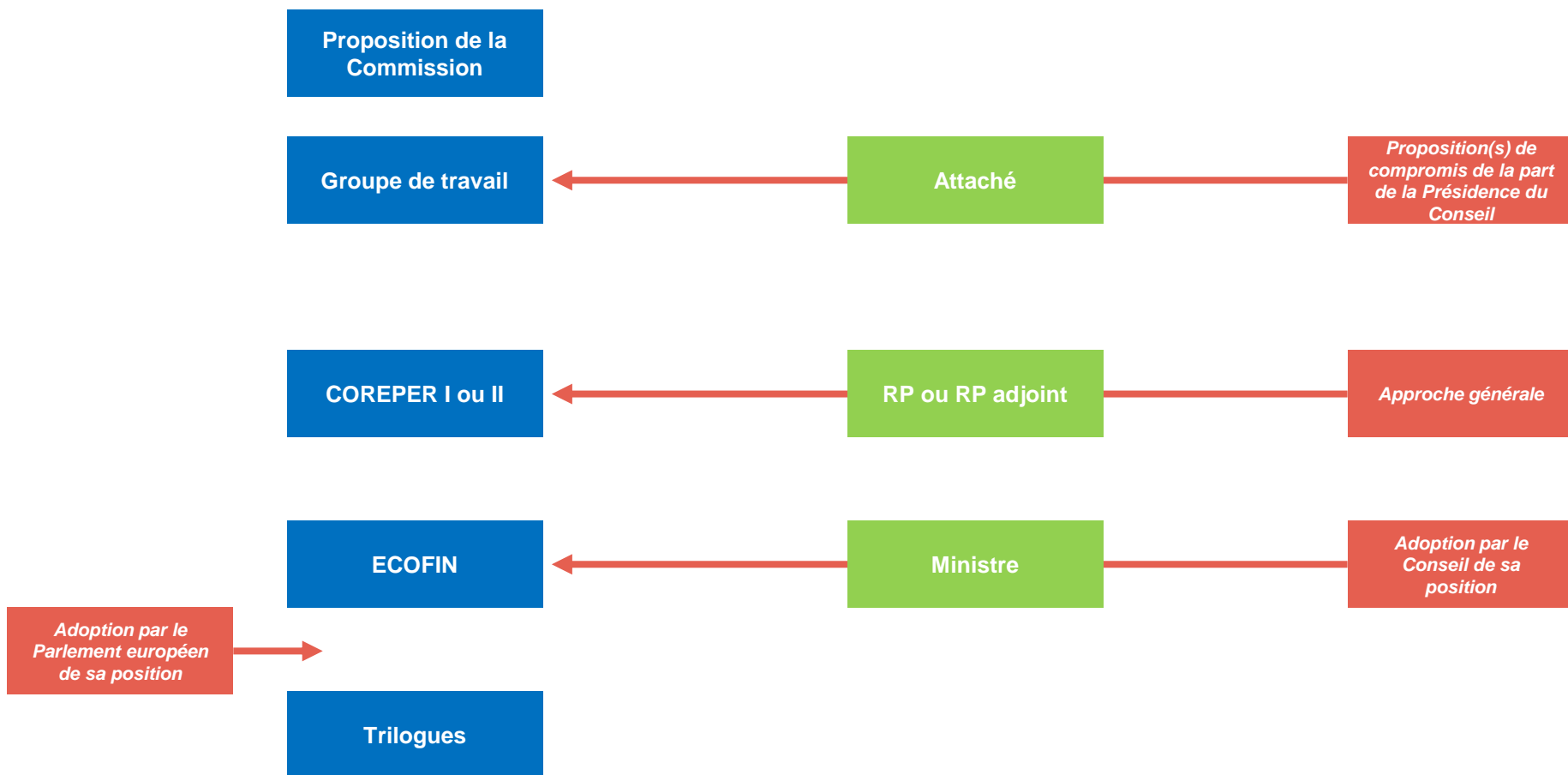


La trajectoire d'un texte européen via le prisme de la RP

Itinéraire législatif au Conseil

Suivi par les pouvoirs publics FR

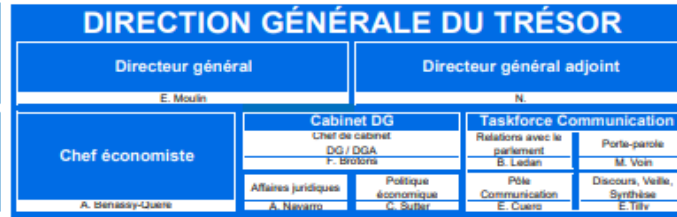
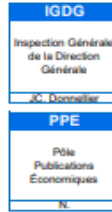
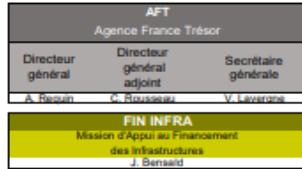
Remarques



Focus 2 : la Direction générale du Trésor

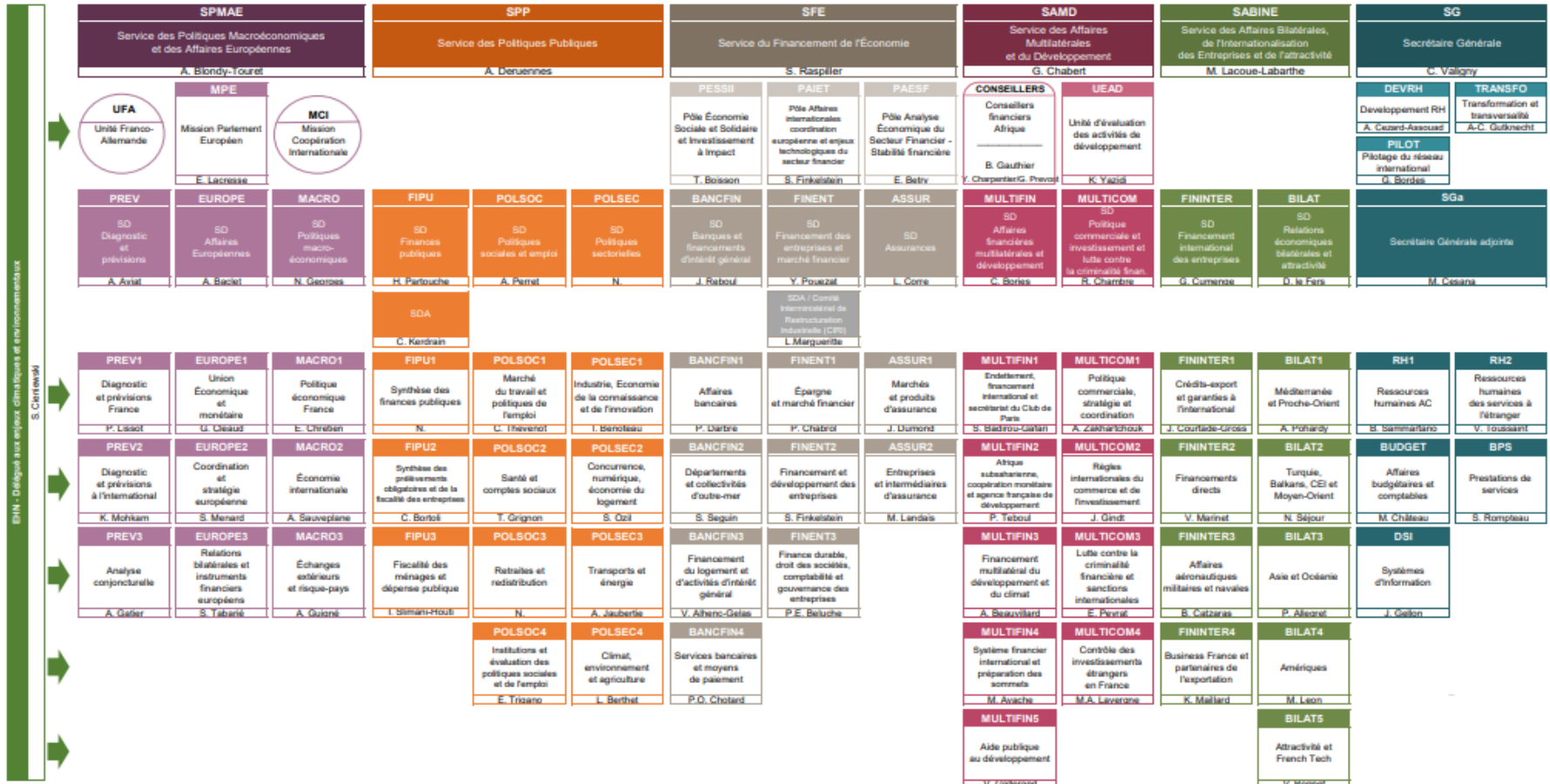
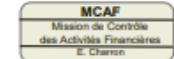
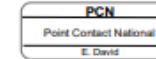
Analyse économique & conseil du gouvernement dans la conduite de la politique économique, commerciale et financière

Organigramme de la direction générale du trésor



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RANCE

Direction générale du Trésor
Mise à jour : décembre 2020



SDH - Délégé aux enjeux climatiques et environnementaux

S. Chiffrelet



Réseau international

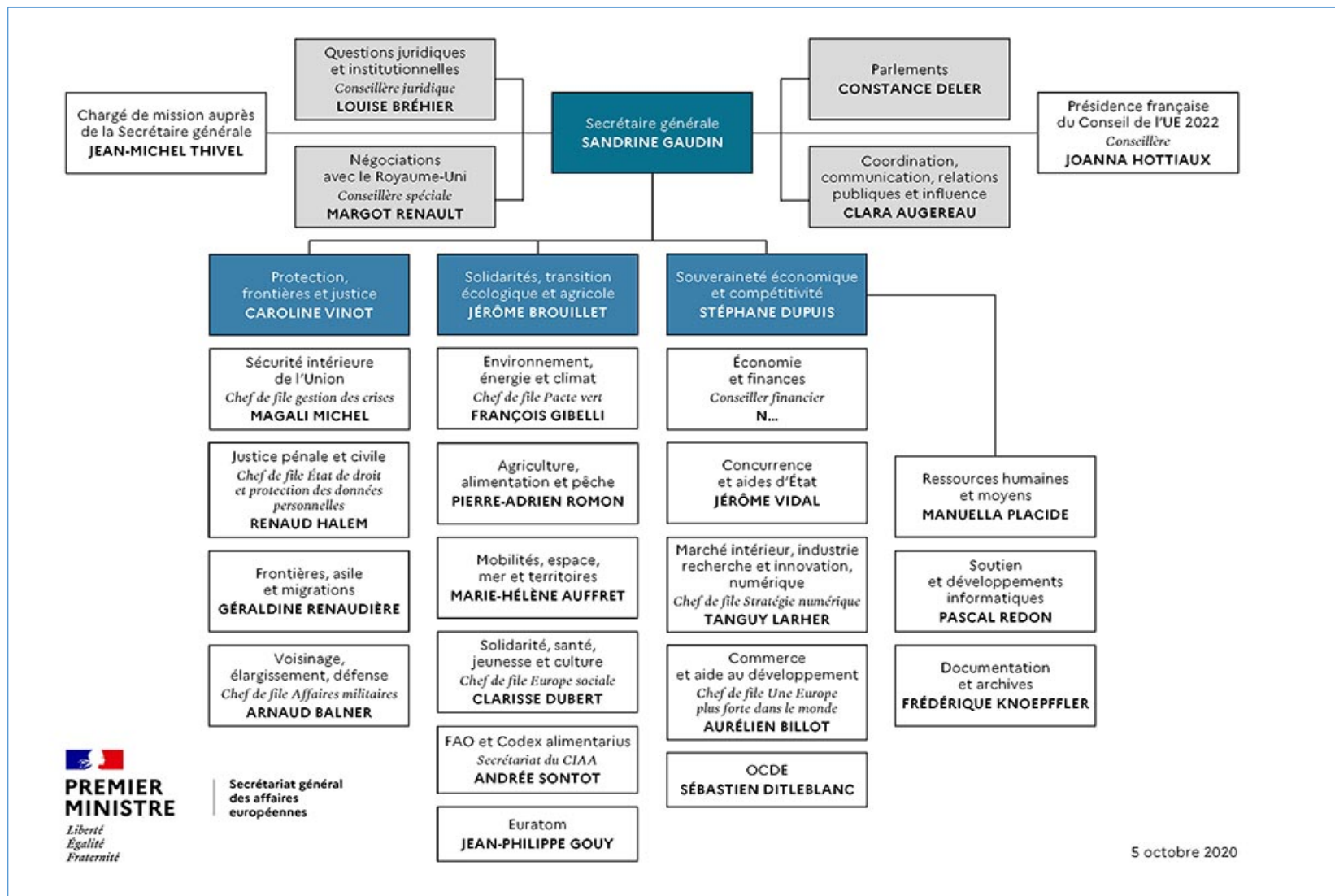
31 Services Économiques Régionaux
72 Services Économiques

4 Représentations Permanentes
1 Délégation Permanente
8 Institutions Financières Internationales

Focus 3 : le Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE)

Assure la coordination interministérielle de la position française sur les questions liées à l'UE et à l'OCDE

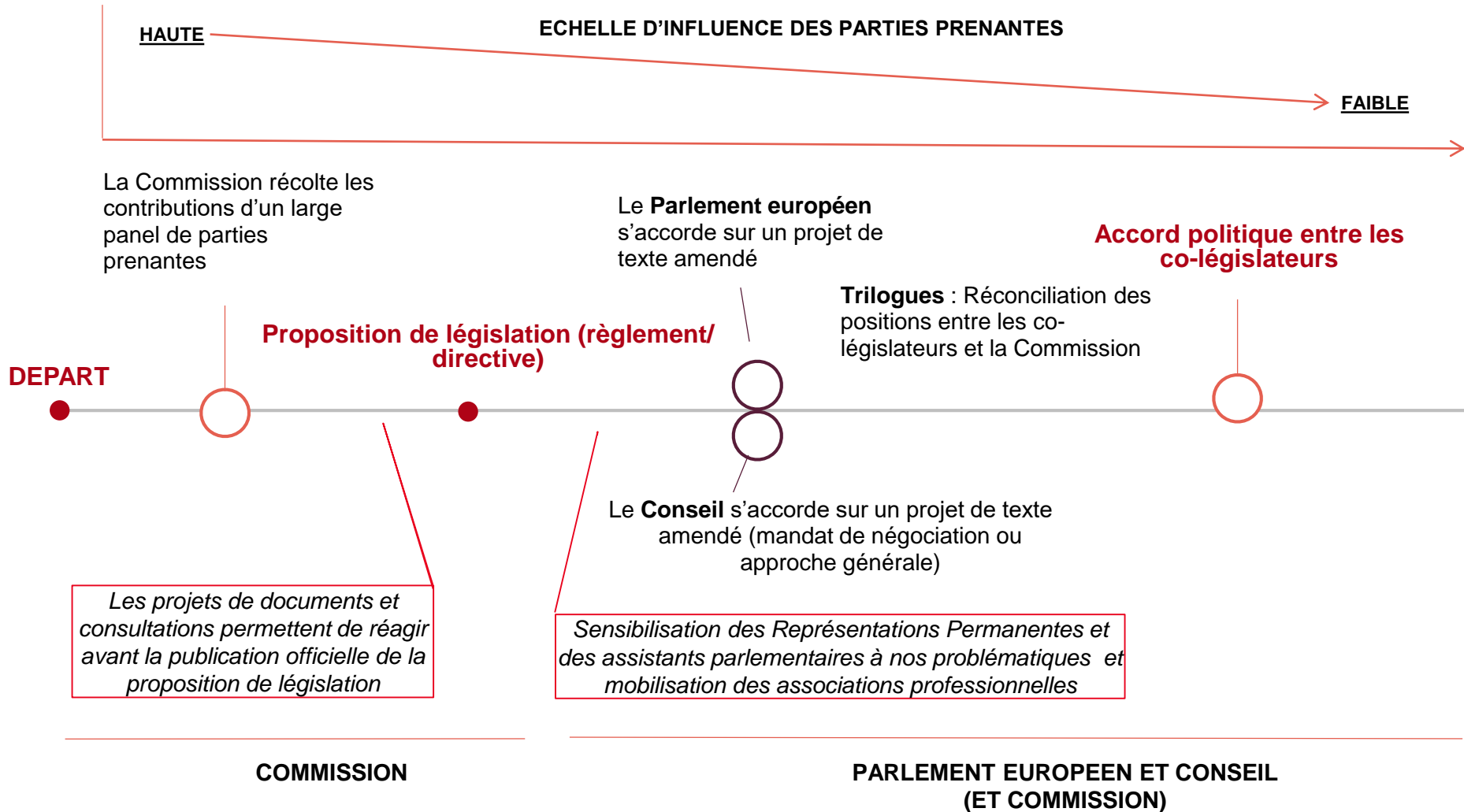
Organigramme du secrétariat général aux affaires européennes



2^{nde} partie: la contribution des professionnels à l'élaboration des textes

Le processus législatif européen du point de vue des parties prenantes

LE PROCESSUS LEGISLATIF EUROPEEN DU POINT DE VUE DES PARTIES PRENANTES



La démarche au sein des entreprises

Mobiliser les ressources en interne pour influencer sur le processus décisionnel européen

La démarche au sein des entreprises (1/2)

REPONSE AUX CONSULTATIONS

Lorsque la Commission européenne lance une consultation technique visant à récolter des *inputs* des parties prenantes, travail de mobilisation des experts en vue d'y répondre dans les meilleurs délais.

STRATEGIE REGLEMENTAIRE

Après la publication de proposition de législation par la Commission, travail d'analyse des experts (affaires publiques, lignes métiers ...) en vue de transmettre au *senior management* une synthèse des dispositions et des enjeux du texte, et ce en vue de la mise en place d'une stratégie d'action.

ADVOCACY

Mobilisation des équipes affaires publiques, en lien avec le bureau de Bruxelles, afin d'organiser la stratégie de lobbying.

Sont particulièrement visés : les RP; les assistants parlementaires; *policy officers* ...

A l'issue d'un mapping des parties prenantes, les relais les plus ouverts à nos positions sont sollicités.

VEILLE

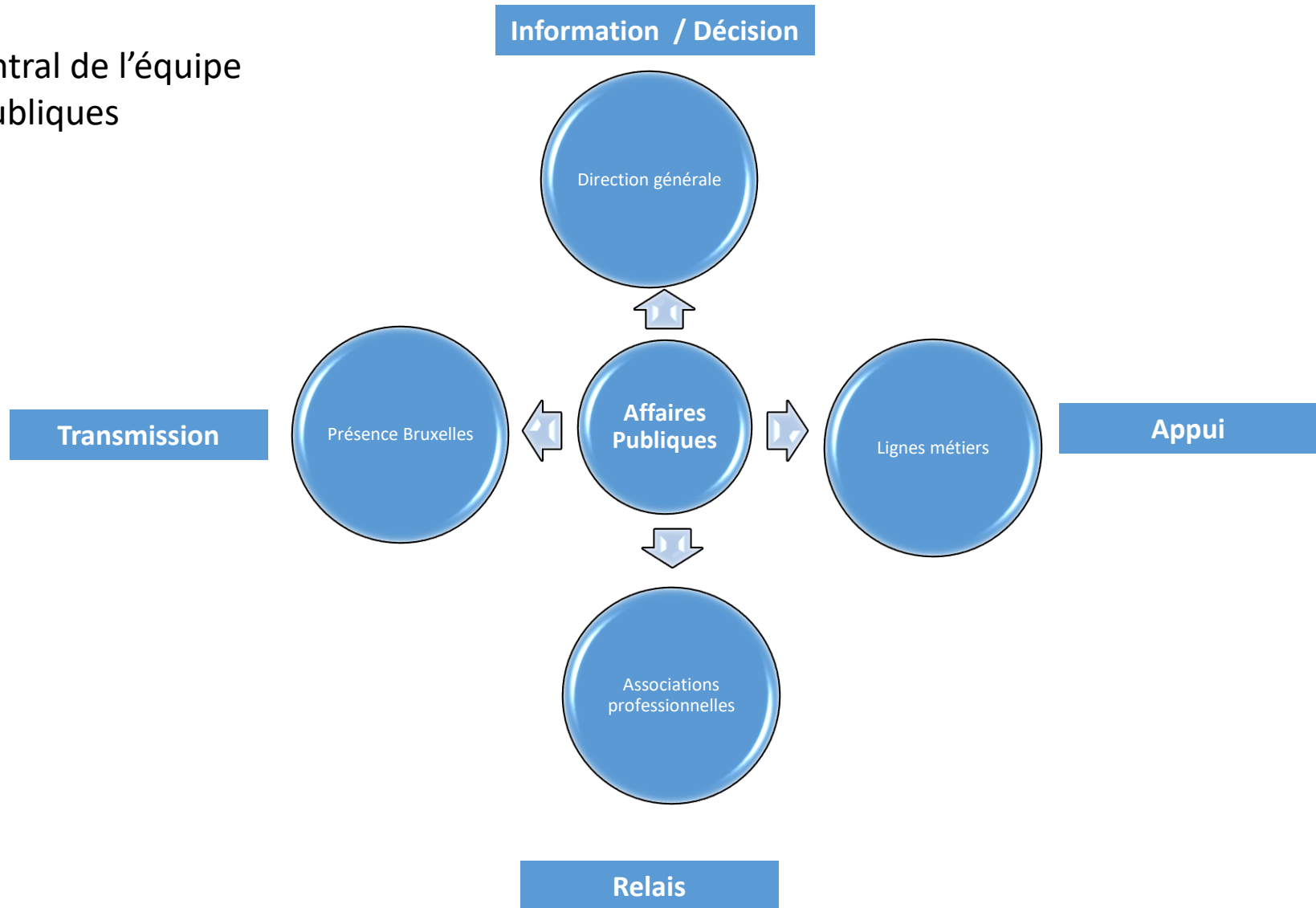
En dehors de tout processus législatif européen, une veille réglementaire est nécessaire afin de détecter tout sujet susceptible de faire l'objet d'une nouvelle réglementation ou d'une revue des règles. Cette mise à l'agenda d'un sujet peut être à l'initiative de l'entreprise, de l'industrie, des pouvoirs publics, ou de la société civile.

SUIVI POST LEGISLATIF

Après la publication des textes au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE), la communauté affaires publiques groupe reste mobilisée afin de suivre l'adaptation interne à la réglementation (en lien avec les lignes métiers concernées) mais également les développements liés à la mise en œuvre des standards techniques (niveaux 2 et 3).

La démarche au sein des entreprises (2/2)

Le rôle central de l'équipe
Affaires publiques



Le travail des associations professionnelles

Défendre les intérêts de leurs membres et relayer leurs messages
auprès des pouvoirs publics

LE TRAVAIL DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Afin de mieux relayer ses messages auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes / internationales, les acteurs français de l'industrie financière peuvent s'appuyer sur plusieurs associations professionnelles.

Parmi celles-ci, doivent être distinguées: les associations **sectorielles** (FBF, AFG, FFA ...) et les associations **généralistes** (AFEP, Medef, ...) **nationales**; les associations **européennes** (FBE, Insurance Europe, AFME, EFAMA, ...).

